



VOLVO FINANCIAL SERVICES VOTRE PARTENAIRE ASSURANCE

Nos prestations d'assurance

- **Assurance responsabilité civile (obligatoire selon la loi)**
Couvre les dommages matériels et corporels causés à des tiers
Obligatoire pour les camions, tracteurs routiers et véhicules utilitaires
Options supplémentaires:
 - Renonciation au recours en cas de négligence grave – protège contre la réduction des prestations en cas de sinistre
 - Responsabilité croisée – couverture en cas de collision entre véhicules de la même entreprise
 - Protection pour le transport de marchandises dangereuses
- **Assurance casco complète et partielle**
Protection contre le vol, la grêle, l'incendie, les bris de glace, ainsi que les dégâts causés par les fouines et les collisions
Options supplémentaires:
 - Indemnité complémentaire en cas de perte totale – jusqu'à CHF 15'000 pour les frais de véhicule de remplacement
 - Renonciation au recours en cas de négligence grave – protège contre la réduction des prestations en cas de sinistre
- **Protection juridique routière**
Assistance en cas de litiges liés à la circulation routière
Incluse de manière standard – assure une sécurité juridique
- **Assistance 24h – Toujours à vos côtés !**
Assistance immédiate en cas de panne ou de sinistre
Organisation des réparations et des solutions de remplacement
Prise en charge des frais d'hébergement et de repas

Pourquoi choisir notre assurance?

- ✓ Protection maximale
- ✓ Primes fixes
 - sans mauvaises surprises
- ✓ Gestion rapide des sinistres
- ✓ Assistance 24/7
- ✓ Facturation directe avec la mensualité de financement
- ✓ Couverture flexible et personnalisable

Quels véhicules sont couverts?

- ✓ Camions & tracteurs routiers
- ✓ Véhicules utilitaires légers (LCV)
- ✓ Remorques & semi-remorques



**Volvo Financial Services et la
Mobilière – Votre partenaire
pour la sécurité sur la route !**

☎ +41 44 847 62 80

✉ vfs.info.ch@volvo.com

🌐 www.volvotrucks.ch